

## INVITATION À FORMULER DES COMMENTAIRES SUR UN PROJET DE CATÉGORIE B

Évaluation environnementale de portée générale concernant les activités menées par le ministère du Développement du Nord et des Mines en vertu de la Loi sur les mines

### **PR-21-000205 – Carrière de Rosevelt – Application d'échantillonnage en vrac**

Le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Ressources naturelles et des Forêts vous invite à commenter PR-21-000205 – Carrière de Rosevelt – Application d'échantillonnage en vrac. Le projet proposé comprend l'excavation et l'enlèvement d'un échantillon en vrac de substrat rocheux et la réalisation de divers tests pour indiquer sa pertinence en tant que gisement minéral. Le site d'extraction est situé à l'intérieur de la carrière. Le projet est situé à environ 35 kilomètres au sud de Timiskaming Shores, en Ontario, dans les cantons Best, district de North Bay, région du Nord-Est, illustrés sur la carte ci-jointe. Aucun nouvel impact environnemental n'est prévu.

Ce projet proposé de catégorie B sera exécuté conformément aux lignes directrices énoncées dans le document Class Environmental Assessment for MNDM's Activities under the Mining Act (Class EA). Veuillez prendre note que ce document est disponible en anglais seulement.

La documentation du projet pour ce projet proposé est disponible à l'adresse <https://www.mndm.gov.on.ca/fr/mines-et-des-mineraux/loi-sur-les-mines/class-ea/pr-21-000205-carriere-rosevelt-echantillon-en-frac>. Nous vous invitons à formuler vos commentaires relativement à ce projet proposé et à nous les faire parvenir d'ici le 23 octobre 2021. Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour soumettre vos commentaires sur le projet, veuillez communiquer avec ::

Michael Young

Complexe du Gouvernement de l'Ontario Aile E, Sac postal 3060, 5520 Route 101 Est  
South Porcupine, ON, P0N 1H0

Telephone: 705-465-4008

Email: michael.young@ontario.ca

Veuillez prendre note que les renseignements personnels figurant dans une soumission (p. ex. nom, adresse, numéro de téléphone) ainsi que vos commentaires et vos opinions sont recueillis par le MDNM en vertu de la Loi sur les évaluations environnementales dans le but de réaliser des consultations auprès du public et de prendre des décisions concernant le projet. Les renseignements personnels peuvent également être transmis à la Direction des autorisations environnementales du ministère de l'Environnement. La collecte, l'utilisation et la divulgation de ces renseignements sont régies par la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Veuillez acheminer vos questions concernant la collecte de ces renseignements à la personne-ressource nommée ci-dessus

Carte de localisation du projet:

